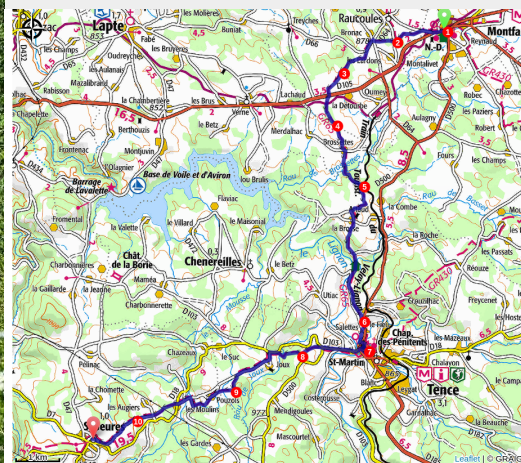


Etape GR65 Montfaucon-en-Velay- Saint-Jeures

Haut Pays du Velay - Montfaucon-en-Velay



Tence (Luc Olivier)



Une fois la première étape accomplie, vous vous dirigerez de Tence jusqu'à Saint-Jeures aux portes du meygal.

Compagnies de bandits en Velay et Vivarais

A certaines époques, au xviii^e siècle notamment, le Velay, le Vivarais, le massif du Pilat également, étaient le domaine de prédilection des brigands, sorte de compagnies volantes de grand chemin. Celles qu'on appelait les « Grandes compagnies » représentaient forcément une inquiétante menace pour les pèlerins sans défense qui voyageaient souvent isolés ou en petits groupes. Ces bandes descendaient d'Yssingaux, de Saint-Étienne, de Monistrol ; on sait par exemple qu'il y en eut à Tence. Longtemps, les justices locales n'en vinrent pas à bout. Néanmoins, excédés, les seigneurs vellaves organisèrent un guet-apens avec une armée de trois cents lances, non loin de Bourg-Argental, contre un certain Louis Roubaud, chef de bande redouté. On raconte que les rescapés de sa bande auraient poussé jusqu'aux portes du Puy pour se venger. Par ailleurs, en 1733, le roi fit mettre en place une commission spéciale dans l'ensemble de la région, qui organisa de sévères dragonnades, entraînant de nombreuses arrestations et départs aux galères.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 4 h 36

Longueur : 19.2 km

Dénivelé positif : 557 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Traversée

Thèmes : Faune, Flore, Point de vue

Itinéraire

Départ : Montfaucon-en-Velay

Arrivée : Saint-Jeures

Balisage :  GR

Communes : 1. Montfaucon-en-Velay

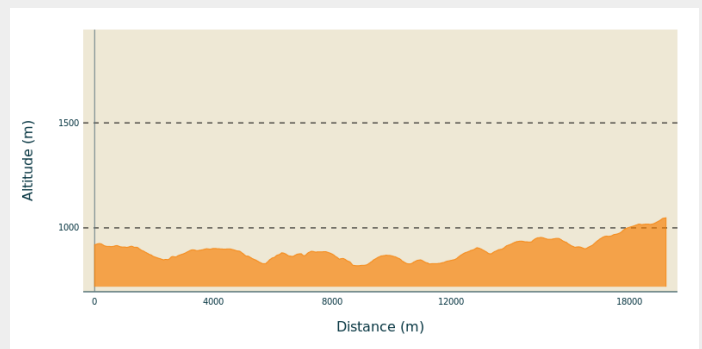
2. Raucoules

3. Lapte

4. Tence

5. Saint-Jeures

Profil altimétrique

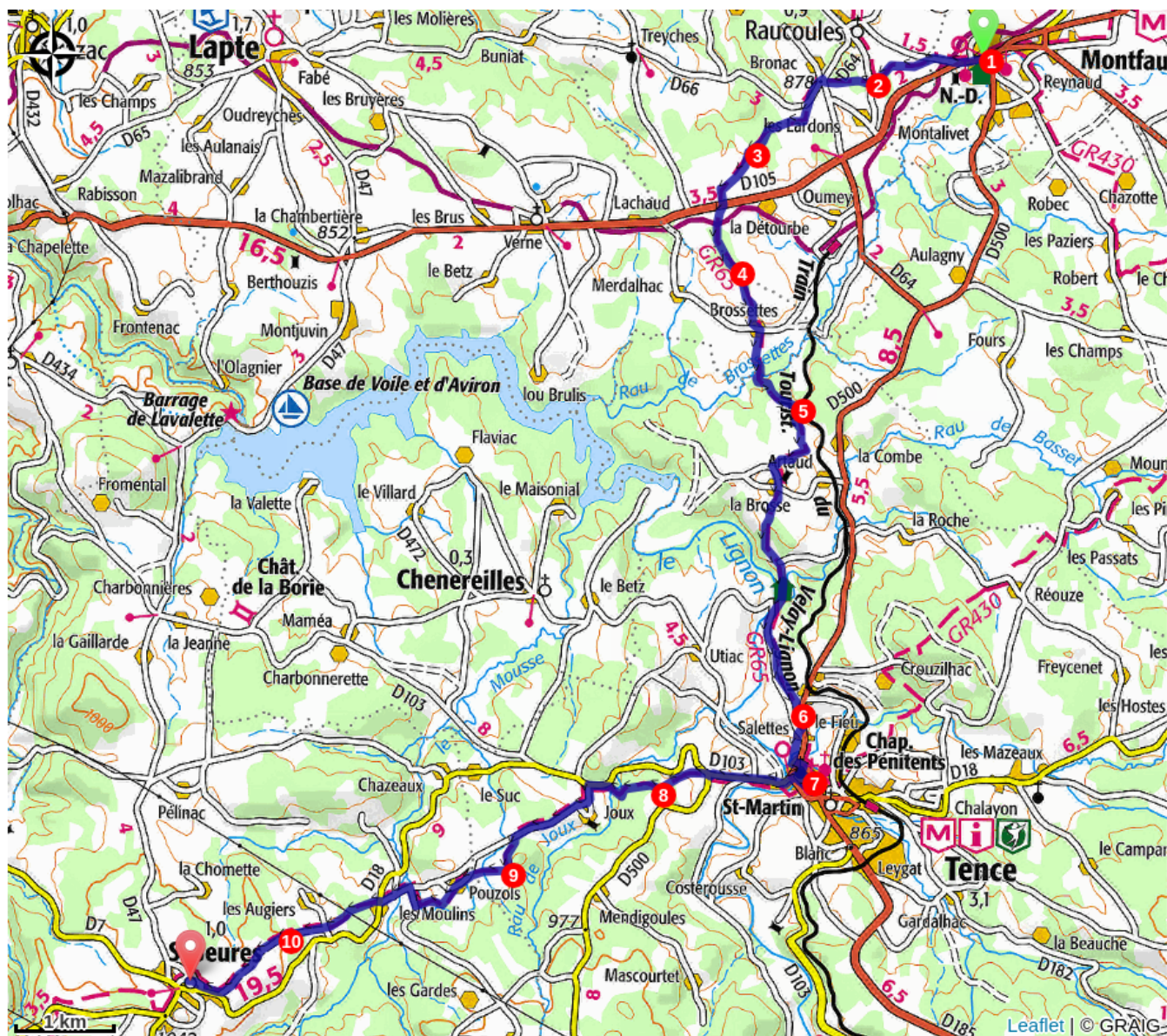


Altitude min 820 m Altitude max 1048 m

1. Au carrefour central de Montfaucon-en-Velay, prendre la D 105 en direction du Puy. À la sortie du bourg, bifurquer à droite sur la D 66 vers Raucoules et franchir la voie ferrée métrique. Après la scierie, s'engager sur le chemin à gauche, continuer par la petite route (à droite, village de Raucoules) et atteindre un carrefour (915 m) près d'une croix en pierre, au pied d'un hêtre massif.
2. Au carrefour (croix des Lardons), traverser la route pour prendre en face le chemin de terre, qui passe entre les pacages puis entre dans les bois. Au sortir des arbres, aboutir à un carrefour ; prendre la route en face. Suivre la D 66 sur 280 m puis, au virage, emprunter le chemin sur la gauche. Bientôt il longe la forêt puis, après une courte montée, entre dans un bois de conifères.
3. À l'intersection, allez tout droit et parvenir au hameau des Olmes. Suivre la voie goudronnée à gauche et atteindre la D 105. La traverser (> prudence) pour emprunter le chemin en face. Plus loin, croiser une ancienne voie ferrée puis entrer à nouveau dans les bois. À la croisée de chemins [> hêtre remarquable], aller tout droit, puis parvenir à une clairière.
4. Quitter le chemin forestier pour le sentier herbeux à droite, qui longe le champ. Le sentier se poursuit entre les bois et les terres agricoles. Plus loin, il devient plus marqué et descend jusqu'au hameau de Brosettes. Traverser la route pour continuer en face vers Le Moulin. À la fourche, rester à droite pour aller enjamber le ruisseau de Brosettes sur un pont en pierre. Le chemin remonte dans les bois et atteint quelques maisons.
5. Juste après celles-ci, à la bifurcation, tourner à droite. Parvenir à un chemin perpendiculaire ; le suivre à droite. Arriver au village de La Brosse. Longer le mur du parc du château et emprunter la route à gauche. À la sortie du hameau, couper la route et aller tout droit jusqu'à la bifurcation. Partir à droite. À la croix, continuer en ligne droite. Après les champs, traverser le bois et arriver au Mounas. S'engager sur le chemin de terre à droite. Il descend et parvient à l'ancienne papeterie. Poursuivre par la route sur 1,3 km et arriver aux premières maisons de Salettes.

- À la fourche, prendre à droite l'allée de Salettes. Au centre du hameau,
6. s'engager à droite sur le chemin des Jonquilles, puis enjamber le ruisseau des Mazeaux grâce à la passerelle. Emprunter la rue du Moulin à gauche, traverser la D 500 et aboutir place du Chatiague.
 7. Au centre de la place, descendre à droite par la rue Auguste-Cuoq et déboucher dans la Grande rue de Tence. La traverser en diagonale à gauche. S'engager à droite sous une arche, poursuivre par le chemin de terre et quitter Tence. Franchir le Lignon sur la passerelle, puis longer la berge à gauche jusqu'à l'usine. Virer à droite, prendre la D 103 à gauche sur 500 m jusqu'au second embranchement et continuer par la petite route qui part entre la D 103 et la D 500, en direction de Clautre.
 8. À l'orée du bois, bifurquer à droite. Dans la descente, rester à droite, franchir le ruisseau de Joux et, après une courte côte, déboucher sur la D 103. Ne pas l'emprunter, mais prendre à gauche la voie bordé d'érables planes sur 200 m, puis la route qui s'élève à droite. Elle mène aux Gouttes. À l'entrée du hameau, partir à gauche sur le chemin qui rejoint un bois puis le longe à droite.
 9. Au carrefour, virer à droite, passer le croisement et traverser Pouzol. Au centre du hameau, laisser la route pour le chemin herbeux sur la gauche. Après 200 m, tourner à droite entre les pacages. Le sentier descend dans un vallon, passe au-dessus d'un ruisseau puis arrive sur une petite route. La suivre à droite jusqu'à l'embranchement. Prendre à gauche pour aller franchir le ruisseau de Mousse. Dans le hameau des Moulins, prendre la route à droite puis la route à gauche et croiser la D 18. Poursuivre par le large chemin. Traverser la route et arriver à une bifurcation.
 10. Partir à gauche. Près d'une croix, ignorer le chemin qui part à droite et poursuivre jusqu'à l'entrée de Saint-Jeures. Tourner à droite, longer le cimetière et parvenir sur la place de l'Église de Saint-Jeures [> frêne remarquable].

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques